



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°19 – 23 juin 2021

## À RETENIR CETTE SEMAINE

*Cliquez sur le sommaire pour accéder directement à la culture*



### **BETTERAVE**

**Pucerons** : faible pression

**Charançons** : en progression

**Teignes** : présence ponctuelle

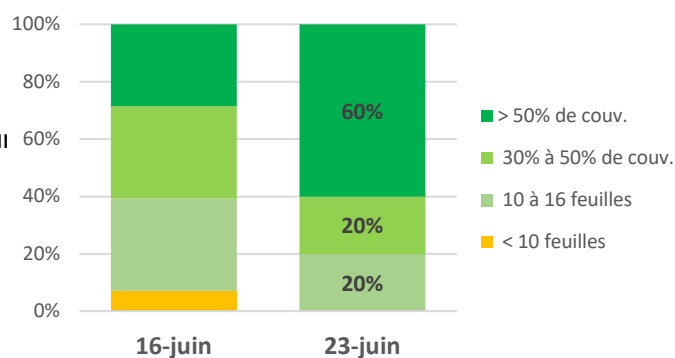


## 1 Stade de la culture

Les stades s'échelonnent de 10 feuilles pour certaines parcelles en sol de craie à la couverture complète pour environ 20 % des situations.

**La moyenne du réseau est de 50 % de couverture.**

Des défoliations liées à la grêle sont recensées sur 2 parcelles des Ardennes.

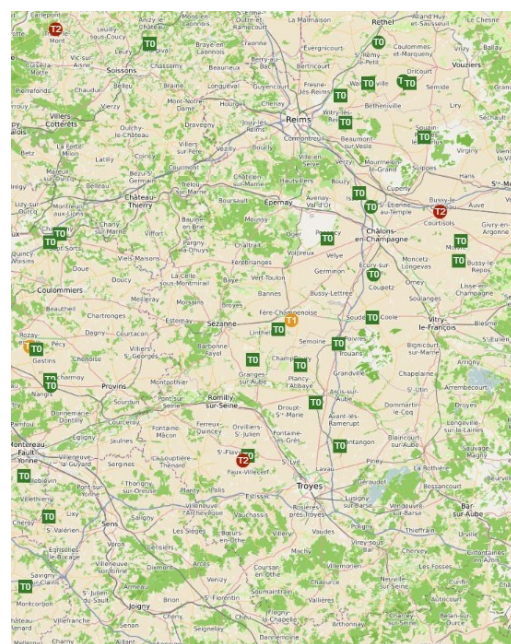


## 2 Pucerons

**La pression pucerons est toujours assez faible.**

- Les pucerons verts aptères ne sont signalés que dans 10% des sites. Les taux d'infestations sont faibles et il n'y a aucun dépassement de seuil cette semaine.
- Quelques pucerons verts ailés sont observés sur moins de 15 % du réseau.
- Le nombre de pucerons noirs ailés ou aptères diminue avec 26 % de sites concernés contre 40% la semaine dernière.
- Des coccinelles, syrphes et araignées prédatrices sont visibles sur près de 20 % des sites.

**Pour rappel, à l'approche de la couverture du sol par la culture, le risque de développement de jaunisses virales diminue par effet de dilution des virus dans la plante.**



## 3 Charançons

**Les observations de charançons *Lixus juncii* se multiplient.**

- 23 % des sites du réseau sont aujourd'hui concernés par la présence d'adultes, de pontes ou de larves.
- Un gradient de pression est notable entre le sud et le nord du territoire.
- Les infestations varient de quelques % de plantes porteuses à 100 % pour la parcelle de Dollot dans l'Yonne.



**Au-delà des pertes de matières, les blessures occasionnées par la migration des larves dans les racines sont des portes d'entrée potentielles pour le champignon *Rhizopus* en cas d'épisodes caniculaires.**

#### 4 Noctuelles défoliatrices

- Des perforations de **noctuelles défoliatrices** sont visibles dans 20% des parcelles suivies mais le seuil de risque n'est jamais atteint.

#### 5 Teignes

L'apparition des premières chenilles de teignes est mentionnée sur 27 % des sites. **Dans la grande majorité des situations, les taux d'infestation restent sous le seuil de risque de 10 % de plantes porteuses.**

2 parcelles de la région dépassent ponctuellement ce seuil : Le Fresne dans la Marne (11 %) et La Fosse Corduan dans l'Aube (10 %).

Pour rappel, une observation minutieuse au cœur du bouquet foliaire est nécessaire pour identifier leur évolution notamment dans les parcelles les plus exposées au stress hydrique.

#### 6 Maladies

- Bactérioses** : des taches de Pseudomonas sont observées à Auberive dans la Marne. Ces nécroses du feuillage de formes irrégulières se développent souvent suite à des blessures et vont disparaître naturellement sans préjudice pour la culture. Il est important de ne pas les confondre avec des premières taches de cercosporiose.
- Maladies cryptogamiques** : aucun symptôme n'est signalé cette semaine.

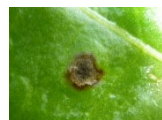
**L'alternance de chaleur et d'humidité peut être propice au développement de la cercosporiose. La surveillance doit être renforcée notamment pour les parcelles à risques agronomiques élevés : rotations courtes, zones d'épandage d'effluents agro industriels, zones de vallée, variétés sensibles, ...**

Pour assurer le contrôle des différentes maladies, déterminer les fréquences d'apparition en prélevant 100 feuilles de betteraves dans une zone homogène et représentative de la parcelle.

**Cercosporiose** : ne comptabilisez que les taches présentant des petits points noirs en leur centre (fructifications attestant de leur virulence).



oïdium



cercosporiose



rouille



ramulariose

Seuil de risque T1 en % de feuilles atteintes	15 %	<b>1ers symptômes</b>	15 %	5 %
--	------	---------------------------	------	-----



## LES ABEILLES BUTINENT, PROTEGEONS LES !

L'arrêté « Abeilles » du 23 novembre 2003 qui règlemente les conditions d'application des insecticides et acaricides est susceptible d'être modifié. Tenez-vous informés de l'évolution de la réglementation avant d'effectuer vos traitements.

1. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
2. Dans les situations proches de la floraison, sur colza, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir** par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
3. Attention, la **mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles**. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
4. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements.
6. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « [Les abeilles butinent](#) » sur le site de l'[ITSAP](#) et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) »

*Cet encadré a été rédigé en 2012 par un groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-Institut de l'Abeille, et soumise à la relecture du CNE.*

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.**

**Observations :** Arvalis Institut du Végétal - ATPDA – Cérèsia - CETA de l'Aube - CETA de Champagne – CETA Craie Marne Sud – Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 – EIMR Marjollet Regis – ETS RITARD – FREDON GE – ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA – SEPAC-Compagri - SOUFFLET Agriculture – SUNDESHY – TEREOS – CAPDEA - Terres Inovia – VIVESCIA.

**Rédaction :** Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

**Coordination et renseignements :** Joliane CARABIN [joliane.carabin@grandest.chambagri.fr](mailto:joliane.carabin@grandest.chambagri.fr)



" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".